



*Association Burundaise pour la Protection des Droits
Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

RAPPORT DU MOIS DE MARS 2018

1. INTRODUCTION

Le présent rapport évoque les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays au cours du mois de mars 2018. Ce rapport ne prétend pas être exhaustif mais présente toutes les violations des droits humains qui ont pu être identifiées.

Ce rapport mensuel commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui constitue un préalable à une bonne appréciation de la situation des droits humains.

Au niveau sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité dans le pays, toujours permanente et grandissante, caractérisé par de nombreuses bavures et actes d'intimidation des jeunes affiliés au parti au pouvoir (le CNDD/FDD) communément appelés des Imbonerakure, des attaques à la grenade ici et là dans les coins du pays,

Au point de vue politique, le rapport évoque la convocation de tous les burundais à participer au vote du référendaire du 17 mai 2018 et les enjeux y relatifs tels que les intimidations de toutes personnes qui n'auraient de récépissé, les intimidations et la propagande pour le vote Oui audit référendum, la politique en milieu scolaire où dans pas mal d'écoles, les élèves ne cessent d'être sensibilisés pour voter Oui avec des menaces pour tout élève qui voterait Non.

Au cours du mois de mars, les marches manifestation ont repris après un certain temps.

Enfin, les contributions forcées qui continuent à être imposées à une population menacée par une pauvreté sans nom pour des activités politiques du CNDD/FDD (construction des infrastructures, organisation des fêtes, prise en charge des Imbonerakure, organisation du référendum constitutionnel et des élections de 2020) ont été évoquées.

Dans le domaine judiciaire, le rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes portées disparues après leur enlèvement où les victimes sont surtout les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport met un accent particulier sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, en faisant ressortir les types d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par des corps sans vie retrouvés dans les cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés loin des familles des victimes ; ce qui contribue à brouiller les enquêtes. Egalement, les cas de justice populaire et de règlements de comptes se multiplient : une conséquence directe de l'impunité qui gangrène notre pays. S'agissant des personnes blessées, les auteurs sont surtout les Imbonerakure qui se permettent toutes sortes de bavures au moment où dans certains coins du pays, ils se sont substitués aux forces de sécurité.

Les cas de viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre n'ont pas été laissés de côté. Dans l'analyse de la situation carcérale qui a prévalu au cours du mois de mars 2018, les retombés de la mesure de grâce présidentielle de janvier 2018 ont attiré notre attention.

Enfin, pour clore ce rapport, nous proposons quelques pistes pour le redressement de la situation des droits humains au Burundi.

***** ***** *****

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois de mars 2018, la paix et la tranquillité de la population ont été perturbées par de multiples bavures et actes d'intimidation des Imbonerakure qui tabassent, pillent des biens et argent. Ces jeunes font des menaces de mort à leurs compatriotes et vont jusqu'à tuer des personnes qui ne sont pas membres de leur parti, le CNDD/FDD et qui refusent d'adhérer à ce parti. La sécurité a également été menacée par des attaques à la grenade tantôt dans les cabarets, tantôt dans des ménages, Les fouilles et perquisitions ont été poursuivies au cours du mois concerné par le présent rapport et se sont toujours soldées par des arrestations arbitraires à l'occasion desquelles la plupart des inculpés ont été conduits dans des lieux inconnus, tandis que les leurs ont sombré dans une peur panique sans égal.

2.1.1. Des actes d'intimidation.

1. Depuis le 24 février 2018 en zone Rorero, commune Bisoro, province Mwaro, des Imbonerakure font un sport intensif dans cette localité depuis 5 heures du matin. Ces Imbonerakure inter changent des lieux de sport (sur différentes collines) pour ne pas être identifiés par la population. Selon nos sources, ils sont encadrés par des militaires en congé. Selon d'autres sources, ils se préparent pour le prochain recrutement comme militaires. Ce sport prend fin vers 6 heures du matin. L'administration préfère ne rien dire à ce sujet. Cela traumatise la population car personne n'est informé sur les tenants et les aboutissants de ce sport.

2. En date du 5 mars 2018, tous les chefs de collines de la commune Butezi en province Ruyigi ont déposé au bureau de la commune les listes de tous ceux qui ne se sont pas fait enrôler au référendum constitutionnel et aux élections de 2020. Selon des sources sur place, des habitants de cette commune sont inquiets de ce recensement.

3. En date du 10 mars 2018, au centre-ville Kirundo, des Imbonerakure ont mené des activités sportives inquiétantes. Selon des sources sur place, c'est le deuxième week-end du mois que ces activités sont organisées. Ils prennent le départ sur le terrain de football de Bushaza, sillonnent les quartiers et le point d'arrivée est le terrain de Mutwenzi à 500 m du camp militaire de Mutwenzi. Sur leur parcours, ils entonnent des chansons qui véhiculent la haine et division politico-ethnique, ajoutent les mêmes sources. Cela plonge la population dans la peur, car personne ne sait l'objectif visé et l'administration sombre dans le silence.

4. En date du 12 mars 2018, des tracts sur lesquels étaient inscrits les noms de 5 personnes à tuer accusées de sorcellerie ont été retrouvés sur la sous-colline Vyiniro, colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi. Ainsi, en cas de la mort d'une autre personne dans cette localité, toutes les 5 personnes devraient être tuées. Nos sources ont indiqué que ces personnes sont accusées de la mort subite de 5 personnes intervenue sur la même colline, il y a plus de 2 mois. Selon les mêmes sources, ces tracts ont été propagés par des Imbonerakure de la localité, dirigés par leur chef André NDEREYIMANA et le chef de colline Jean GASHIRA. Ces écrits ont provoqué la panique dans les familles de ces personnes ciblées.

5. En date du 31 mars 2018, au quartier Nyamugari en commune et province Gitega, des Imbonerakure de ce quartier conduits par un nommé Madudu, sont passés à toutes les boutiques de la 2^{ème} avenue en obligeant aux boutiquiers de donner une somme allant de 2.000 à 3.000 FBU. Ils leur disaient que c'est parce qu'ils ont refusé de participer aux travaux communautaires. Selon des sources sur place, il s'agissait plutôt d'un prétexte pour voler cet argent car ils sont venus à 7 heures du matin, quelques heures avant le début des travaux communautaires.

2.1.2. De la détention illégale d'armes.

En date du 28 mars 2018, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Gihosha, quartier Mutanga Nord en Mairie de Bujumbura, trois fusils dont deux de type Kalachnikov, des grenades et des munitions ont été saisis par la police lors d'une fouille perquisition dans une maison de l'avenue Nyarugongo.

2.1.3. De l'attaque à la grenade.

En date du 23 mars 2018 vers 21 heures, une attaque à la grenade a été perpétrée par des gens non identifiés à la 6^{ème} avenue du quartier Bubanza, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Marie. Deux personnes ont été blessées mais les assaillants n'ont pas été identifiés.

2.2. Du contexte politique.

2.2.1. De la convocation des électeurs au vote référendaire.

Le domaine politique a été dominé, au cours du mois de mars, par la convocation des burundais aux élections du référendum constitutionnel de mai 2017. En effet, en date du 19 mars 2018, le président de la République, Pierre NKURUNZIZA a sorti le décret portant convocation des électeurs pour le référendum constitutionnel qui se tiendra le 17 mai 2018.

Le décret présidentiel invite les partis politiques et les indépendants remplissant les conditions fixées par la loi et qui souhaitent participer à la campagne électorale à se faire enregistrer à la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) à partir du 23 mars 2018. Le décret précise que l'élection se tiendra sur le territoire burundais sauf pour des burundais vivant à l'étranger qui devront se rendre à leurs représentations diplomatiques ou consulaires.

2.2.2. Des marches manifestations.

1. En date du 17 mars 2018, une marche manifestation contre le rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi qui venait d'être présenté à Genève a eu lieu en Mairie de Bujumbura. « Ce rapport comme les autres d'ailleurs est une commande des colons », a protesté le Maire de la ville de Bujumbura, Freddy MBONIMPA. Il a souligné que les citoyens soutiennent le président Pierre NKURUNZIZA désormais « Guide ou Visionnaire permanent ». Il a spécifié que ces rapports ont pour objet d'handicaper le processus référendaire. Enfin, MBONIMPA a demandé à la Russie, la Chine et les pays africains de rester aux côtés du Burundi lors des prochaines sessions de l'ONU.

2. Le 17 mars 2018, une marche manifestation contre le rapport ci-haut évoqué a eu lieu en commune Rugazi de la province Bubanza. Le n°1 du parlement burundais, Honorable Pascal NYABENDA avait rehaussé de sa présence ces cérémonies. Une foule nombreuse composée des membres du parti au pouvoir avait répondu au rendez-vous. Des slogans de toute nature ont été scandés pour désavouer ce rapport : «*Nous sommes indépendants! Ces rapports ont pour objet d'handicaper le processus du référendum constitutionnel! Ce sont des commandes des colons!*».

2.2.3. Des contributions forcées.

En commune Muhanga, province Kayanza, les directeurs des établissements scolaires obligent les enseignants à cotiser pour le parti CNDD-FDD à raison d'une somme supérieure ou égale à 1000 FBU en faisant passer des circulaires parmi les enseignants. A titre d'exemple à l'ECOFO Muhanga III, le directeur prénommé Léonard a dit aux enseignants que celui qui ne contribuera pas pour le parti au pouvoir le fera par force ou sera muté.

2.2.4. De l'intimidation pour contrôle des récépissés.

En date du 11 mars 2018, au sous quartier Runanira III, quartier Murama du centre Kirundo, les habitants ont été intimidés par un certain Juma, chef de ce sous quartier. Selon des sources sur place, Juma est arrivé très tôt le matin, accompagné de deux autres personnes dont une dame prénommée Léocadie. Ils ont procédé au contrôle des récépissés en enregistrant les numéros ainsi que les noms et prénoms des possesseurs. Celui qui n'en avait pas était appelé opposant « igipinga » et ils lui disaient qu'ils vont lui faire du mal (bazomukorerako).

2.2.5. De l'intimidation pour le referendum constitutionnel.

1. En date du 4 mars 2018, sur les collines Shanga, Kajeri de la commune Buhiga et le centre-ville de la province Karuzi, Stanislas MANIRAKIZA, représentant provincial du parti CNDD-FDD, a procédé à l'ouverture des permanences de ce parti. Selon des sources sur place, sur la colline Shanga, cette autorité a annoncé que ceux qui ne se sont pas fait enrôler au référendum constitutionnel ne sont plus des burundais et que ce genre de personnes doivent être expulsées du pays pour les remercier de leur mauvaise foi.

2. En date du 7 mars 2018, sur la colline, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, le président de la République Pierre NKURUNZIZA a tenu une réunion à l'intention de la population et le point à l'ordre du jour était une revue sur les valeurs et coutumes traditionnelles. L'entrée avec téléphone, stylo ou autre matériel suspecté de pouvoir enregistrer ou prendre des images était strictement interdit. Selon les sources sur place, le président NKURUNZIZA a monopolisé la parole et personne n'avait le droit de donner son avis ni de poser une question. Selon les mêmes sources, il a dit qu'il faut restaurer l'ancienne devise nationale « Dieu-Roi-Burundi », ce qui a causée des confusions chez la population. Il a aussi ajouté qu'il a demandé à Dieu de diriger le Burundi et de rester en vie pendant 130 ans, et que Dieu lui a accordé 20 ans de plus, cela a augmenté les confusions et la peur panique de la population.

3. En date du 17 mars 2018, le parti au pouvoir, le CNDD/FDD a organisé une fête des Imbonerakure de toutes les collines de la commune Mishiha. Cette fête a eu lieu sur la colline Mugera, commune Mishiha en province de Cankuzo. Dans son discours de circonstance, l'administrateur de la commune Mishiha, BIZIMANA Anaclet a invité tous les Imbonerakure à garder la sécurité et punir sévèrement les personnes qui ne comprennent pas le projet du Président Pierre NKURUNZIZA partout où ils se trouvent. Ce discours incendiaire a traumatisé la population.

4. Depuis le 21 mars 2018, dans toutes les communes de la province Karuzi, des réunions sont tenues par les DCE ou leurs conseillers à l'endroit de tous les enseignants membres du parti CNDD-FDD, pour les sensibiliser à voter « OUI » au référendum constitutionnel de mai 2018. Selon des sources sur place, ces réunions ont été planifiées par des autorités provinciales et de la DPE. Dans la commune Bugenyuzi, la réunion a été tenue dans la salle des réunions, dirigée par un conseiller du DCE prénommé Zéphyrin. Dans cette réunion, il a ordonné aux enseignants membres du CNDD-FDD de s'organiser pour surveiller et arrêter quiconque votera « NON » pour qu'il subisse une punition exemplaire. Cela cause un climat de panique chez les enseignants non membres du parti CNDD-FDD qui ont été informés par leurs collègues ayant participé à ces réunions.

2.2.6. De la politique en milieu scolaire.

En date du 26 mars 2018, l'Administrateur de la commune Ruyigi dans la même province, le conseiller principal du Gouverneur et le DCE Ruyigi, sont allés sensibiliser les élèves du Lycée Notre Dame de la Joie de Ruyigi à voter "OUI" lors du référendum constitutionnel de mai 2018.

Selon des sources sur place, le DCE Ruyigi, Adam NIMPARIRA a menacé les élèves en leur disant qu'ils devront voter « OUI » à ce référendum et qu'il sera présent pour compter leurs voix. Pour lui, il ne reste qu'à compter les voix sinon le vote est terminé.

2.3. Du contexte judiciaire.

Comme au cours des autres mois précédents, le mois de mars 2018 a, sous l'angle juridique et judiciaire, été dominé par des arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux et de cas de torture dans des cachots clandestins, des enlèvements suivis de disparitions forcées. Dans ces actes, la police nationale, le SNR, les Imbonerakure, certains administratifs à la base sont pointés du doigt par la population comme principaux auteurs. Les personnes visées sont surtout les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Les fouilles et perquisitions sont également monnaie courante et se soldent par des arrestations arbitraires où d'innombrables personnes sont rançonnées pour être relâchées.

2.3.1.Des arrestations arbitraires opérées par des Imbonerakure, des policiers et des administratifs.

1. En date du 1^{er} mars 2018, en zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Jean Baptiste FUNDISHO a été arrêté par des policiers de Gihanga accompagnés par des Imbonerakure et le chef de zone Buringa. Selon nos sources, Jean Baptiste Fundisho a été arrêté lorsqu'il se préparait pour aller enseigner en RD Congo. Sa famille l'a cherché dans des cachots de Gihanga sans jamais l'avoir.

2. En date du 1^{er} mars 2018, en commune Kiremba, province Ngozi, Cyriaque NKEZABAHIZI, Administrateur de la commune Kiremba et Michel MUTAMA, directeur de l'ECOFO Kiremera et représentant d'une association de football dans la même commune, ont été arrêtés par la police et conduits à la prison centrale de Ngozi. Selon des sources sur place, leur arrestation est liée à un match de football qui avait eu lieu en date du 3 février 2018 dans la même commune entre l'équipe Alleluia FC du Président NKURUNZIZA et une équipe de la commune Kiremba. Selon les mêmes sources, Cyriaque et Michel ont été accusés de vouloir assassiner le Président puisque Michel avait recruté dans son équipe des réfugiés congolais Banyamurenge du camp de Musasa et qui auraient constitué un blocage au Président qui cherchait à marquer, comme dans d'autres parties, plusieurs buts.

3. En date du 3 mars 2018, des militaires et des policiers ont opéré une fouille perquisition à l'occasion de laquelle il a été procédé à un contrôle des cahiers de ménages et de reçus pour le paiement des frais d'enlèvement des ordures ménagères ainsi qu'à la recherche des irréguliers, depuis la 9^{ème} à la 11^{ème} avenue de la zone Cibitoke en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura.

Selon des sources sur place, huit personnes de nationalité congolaise, toutes étudiantes à l'Université Espoir d'Afrique, ont été arrêtées. Selon les mêmes sources, elles ont donné en cours de route une rançon variant entre 5 000 fbu et 10 000 fbu pour être relâchées.

4. En date du 7 mars 2018, Willy MUCONDO, élu collinaire de Rurinda(colline) en commune Vugizo, province Makamba et membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par Gad NIYUKURI, Gouverneur de la province Makamba, après la tenue d'une réunion au marché de Rubanda situé sur la même colline. Selon des sources sur place, il serait accusé de lancer des propos hostiles au pouvoir et de ne pas payer les taxes de son commerce d'huile de palme. Il a été directement conduit et mis en garde à vue au cachot du parquet de la République à Makamba.

5. En date 8 mars 2018, en commune Mwakiro, province Muyinga, Eric NDIKUMASABO originaire de la commune Mutumba, province Karuzi, responsable communal des jeunes du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par des Imbonerakure du CNDD-FDD. Des sources sur place ont indiqué qu'il a été encerclé par ces jeunes au marché de la même localité au moment où il revenait des champs. Ils l'ont arrêté et conduit au cachot de la commune Mwakiro. Eric NDIKUMASABO a été auditionné le lendemain par un OPJ en présence de ces Imbonerakure qui l'accusaient de sensibiliser contre le prochain référendum constitutionnel.

6. L'après midi du 10 mars 2018, le représentant de la jeunesse du FNL aile d'Agathon RWASA en commune Ndava, province Mwaro, Jean Dimitri BIKINGI a été arrêté en pleine rue en Mairie de Bujumbura. Selon des sources, le jeune militant s'est retrouvé encerclé par des policiers alors qu'il faisait son jogging. Il a été conduit au commissariat municipal de la police BSR (Brigade Spéciale de Recherche).

7. En date du 12 mars 2018, un vendeur de lait prénommé Steve, originaire de la colline Cumba, commune Rutegama, province Muramvya, a été arrêté par un Imbonerakure prénommé Mélance, aide-comptable de la commune Rutegama. Il l'accusait de n'avoir pas vendu le lait chez lui. Il a été incarcéré au cachot de la commune Rutegama.

8. En date du 14 mars 2018 vers 19 heures, des militaires en patrouille ont arrêté trois garçons sur la 12^{ème} avenue de la zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ils sont accusés d'être des malfaiteurs pour être assis dans un endroit non-éclairé alors qu'ils étaient près de leurs domiciles. Ils ont été tous conduits au cachot de la zone Cibitoke.

9. En date du 15 mars 2018, le prénommé Ildéphonse, enseignant de la 6^{ème} année à l'ECOFO Ryarusera en zone Bugarama, commune et province Muramvya, a été arrêté par des policiers au moment où il vaquait à ses activités quotidiennes. Des sources sur place ont indiqué que la police l'a appréhendé et menotté devant ses élèves. Son arrestation a perturbé les activités de cette école. Selon les mêmes sources, il serait accusé de sensibiliser la population de voter "NON" au référendum constitutionnel prochain.

10. En date du 15 mars 2018, l'administrateur de la commune Nyabihanga en province Mwaro a arrêté un chauffeur d'un camion qui distribue les produits BRARUDI à Nyabihanga l'accusant de cogner un mur du marché. Le chauffeur a demandé de faire le devis afin de réparer les casses, mais en vain. Selon des sources sur place, l'administrateur a attendu le propriétaire du dépôt des produits BRARUDI du nom de BAZOMPORA pour qu'il arrive au chef-lieu de la commune. Il lui a intimé l'ordre de contribuer pour les élections de 2020 puisqu'il fait le commerce dans sa commune. Selon les mêmes sources, le chauffeur ainsi que le camion ont été libéré 3 jours après.

11. En date du 16 mars 2018, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Ézéchiel NIGENDAKO a été arrêté par 2 Imbonerakure dont le prénommé Bienvenu. Il a été conduit au cachot de la commune, accusé d'avoir manifesté sa joie en chantant que l'Administrateur communal Léonidas NAKUMURYANGO est emprisonné. Cette arrestation a été faite après la réunion du 5 mars 2018, tenue au domicile d'un Imbonerakure du nom de NKURUNZIZA Jean Claude. Dans cette réunion, il aurait été décidé de faire emprisonner ou tuer tous ceux qui ont été contents de l'emprisonnement de l'administrateur de la commune Nyabikere.

12. Dans la nuit du 16 mars 2018, en Mairie de Bujumbura, en commune Muha, zone Musaga, 3^{ème} avenue, deux jeunes, Kevin HATUNGIMANA et Jadot ont été arrêtés par la police et conduits directement au cachot de ladite zone. Selon les sources, Jadot a été relaxé dans la matinée du 17 mars 2018 tandis que Kevin a été conduit dans un endroit non connu. Il aurait été accusé de port illégal d'arme.

13. En date du 16 mars 2018, Felix BUZOYA, âgé de 35 ans, originaire de Mutarishwa, commune Bwambarangwe, province Kirundo, a été arrêté par des Imbonerakure de la commune Bwambarangwe lorsqu'il rentrait du Rwanda en passant par Giteranyi. Ils lui ont subtilisé une somme de 120.000 FBU. Selon des sources sur place, le chef du SNR à Bwambarangwe est venu le récupérer en l'accusant d'être un rebelle.

14. En date du 17 mars 2018, Salvator NIYOKINDI a été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Mushasha I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale. Selon nos sources, ces Imbonerakure l'ont accusé de passer tout près de l'endroit où ils étaient rassemblés à cette colline. Il a été conduit au cachot de poste de police de la zone Rubirizi par le prénommé Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi.

15. En date du 19 mars 2018, au quartier VI de la zone Ngagara en commune Ntahangwa en Mairie Bujumbura, des policiers et des militaires ont fait une fouille - perquisition pour assurer la sécurité du « Nyabagere Conference Center » où allait se dérouler la campagne de moralisation de la population de la commune Ntahangwa par le Président Pierre NKURUNZIZA. Selon des sources sur place, ils ont contrôlé les cahiers de ménage et huit personnes ont été arrêtées puis conduites au bureau de la zone Ngagara. Chacun a du donner une rançon de 5. 000 FBU pour être relâché.

16. Dans la matinée du 19 mars 2018, en commune Musigati, province Bubanza, 2 membres de la coalition Amizero y'Abarundi, ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot de poste de police de la commune Musigati. Il s'agit de Herman NTAKIRUTIMANA, enseignant et Anatole BAYUBAHE. Selon des sources, ils étaient présumés avoir menés pendant la nuit, une attaque à la grenade contre un ménage de cette localité proche du centre Musigati. Des sources sur place ont indiqué que des mobiles politiques sont derrière cette arrestation.

17. Dans la soirée du 19 mars 2018 vers 18 heures, des policiers à bord d'un pickup immatriculé A 266 A PN ont fait irruption dans les rangs des files d'attente des bus qui vont au nord de la capitale où ils ont arrêté 8 jeunes gens. Ils les ont embarqués et placés sous les sièges du bac arrière du pickup vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, des gens en tenue civile circulaient dans les rangs et montraient aux policiers par des signes les personnes à arrêter.

18. En date du 20 mars 2018, une fouille perquisition a été effectuée par des militaires et des policiers au quartier Mutakura-Kinyankonge en zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ces militaires et policiers visaient le contrôle des cahiers de ménages et des reçus d'enlèvement des immondices dans des ménages. Ils ont interpellé 7 personnes et les ont placées en garde à vue au cachot de la zone Cibitoke, les accusant de ne pas avoir les reçus pour le paiement des frais d'enlèvement des immondices. Elles ont été libérées après avoir donné une rançon variant entre 5. 000 et 10. 000 FBU.

19. En date du 21 mars 2018, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, Alexis NTAGUZWA, pensionnaire de la PNB, âgé de 52 ans, chauffeur et membre du parti d'opposition MSD, a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité. Des sources ont indiqué qu'il a été accusé d'avoir lancé des propos contre le prochain référendum. Il a été conduit et incarcéré au cachot de police de la commune Buganda.

20. En date du 22 mars 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille-perquisition dans le but de contrôler les cahiers de ménages et les reçus d'enlèvement des immondices depuis la 8^{ème} à la 10^{ème} avenue de la zone Cibitoke, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, 15 personnes accusées de ne pas avoir les reçus pour le paiement des frais d'enlèvement des immondices ou les cahiers de ménages ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone Cibitoke. Alors que ces cahiers n'existent plus dans le stock de la commune où ils devraient être achetés, les explications ont été vaines. En cours de route, les personnes interpellées ont du donner aux policiers une rançon variant entre 2.000 et 10.000 FBU pour être libérées.

21. Dans l'après - midi du 22 mars 2018, Clément NKURUNZIZA a été arrêté par un OPJ de la Police Judiciaire de la zone Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Clément NKURUNZIZA venait d'être refoulé des USA suite au refus d'asile. Arrivé à l'aéroport de Bujumbura, des agents du SNR lui ont intimé l'ordre d'aller signer des papiers à la PJ et il y a été arrêté et détenu.

22. En date du 24 mars 2018, à la rivière Kanyaru, sur la frontière burundo-rwandaise, un chauffeur du nom de Jean d'Amour NSENGIYUMVA surnommé Kadogo a été arrêté par la police burundaise. Selon des sources sur place, ce chauffeur était dans un véhicule de type Probox avec des clients qui venaient de Kigali vers Bujumbura. Arrivé sur la frontière Kanyaru, il est entré au bureau de la PAFE (côté Burundais) pour les modalités d'entrée et il s'est vu arrêter par le responsable de la police à Kanyaru. Quelques temps après, le responsable du SNR dans la province Kayanza est arrivé et l'a embarqué dans son véhicule vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, Jean d'Amour NSENGIYUMVA est originaire de la province Gitega et a une nationalité rwandaise. Il faisait le transport des passagers Kigali- Bujumbura et vice - versa.

23. En date du 26 mars 2018 vers 18 heures, le Président du parti RANAC, Aloys BARICAKO a été arrêté devant la pharmacie Rama près de la Boulangerie appelée « Chez Maniatis » en ville de Gitega par des policiers. Alors qu'il causait avec 5 personnes dont Pierre KUGIRWA, représentant du parti CDP en province Gitega, toutes ces personnes ont été accusées de perturber la sécurité. Selon des sources sur place, ils échangeaient à propos d'un enterrement qui devait avoir lieu en date du 27 mars 2018 à Karuzi. Les policiers ont accusé Aloys BARICAKO de donner le rapport de la dernière réunion du CNARED. Ces six personnes ont passé la nuit au cachot du SNR à Gitega. Le lendemain, les policiers ont accompagné Aloys BARICAKO et Pierre KUGIRWA à Karuzi pour l'enterrement, avec l'ordre de les ramener au SNR à la fin des funérailles.

24. En date du 27 mars 2018, Donatien MINANI alias Kanyamuduri, chanteur, habitant de la colline Ruberizi, commune Mugina, province Cibitoke a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la commune Mugina. Selon des sources sur place, cet artiste aurait été arrêté pour une chanson intitulée en Kirundi "Inyundo irakura ntisumba iyayujuje" ce qui se traduirait en Français : « nul ne peut prétendre égaler le parent qui l'a engendré ». Cette chanson a été chantée lors de la célébration de la victoire du parti UPRONA en présence du premier vice-président de la République Gaston SINDIMWO. Les mêmes sources ont indiqué que Donatien MINANI a été battu sur injonction des responsables du parti CNDD-FDD à Cibitoke.

25. En date du 27 mars 2018 vers 23 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga en province Karusi, Etienne NGEZAHINGEJEJE a été arrêté et mis au cachot de la zone Buhiga par un militaire surnommé Gatayeri du 4^{ème} Bataillon commando installé à Kamahoro. Il l'a accusé de lui avoir volé une somme de 134.000 FBU et un téléphone Android. Selon des sources sur place, ce militaire avait été battu par des gens dont il ne se souvenait plus lorsqu'il s'était bagarré avec eux dans un cabaret dit « chez Yebesi ». Selon les mêmes sources, il a croisé Etienne en cours de chemin et l'a pris pour un du groupe qui l'a battu. Etienne a été relâché le 30 mars 2018, après que ses voisins soient allés témoigner qu'il n'était pas à l'endroit de la bagarre ce jour là.

26. En date du 27 mars 2018, Gloriose Odette NIJEBARIKO et le prénommé Mélance, membres du parti RANAC, accompagnés de Daniel MANIRAKIZA, représentant du parti RANAC en province Muramvya et ceux de ce même parti dans les provinces Mwaro et Karusi ont été arrêtés par le prénommé Blaise, représentant du SNR en province Gitega quand ils étaient allés visiter leur chef incarcéré. Ces 5 personnes ont été interrogées sur le contenu de leurs téléphones. Daniel MANIRAKIZA, n'a pas seulement été interrogé, mais il a été conduit chez lui, par des agents du SNR, sur la colline Rutegama en commune Gitega pour une fouille perquisition, avant d'être conduit à Bujumbura au cachot du SNR le même jour vers 18 heures. Le 29 mars 2018, Aloys BARICAKO a subi un interrogatoire au cachot du SNR à Bujumbura, pendant 4 heures, sur le contenu de son téléphone.

27. En date du 28 mars 2018 vers 15 heures, Audace BUTOYI, membre du parti d'opposition MSD, a été arrêté à son domicile à la 4^{ème} avenue de la zone Bwiza, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, il a été arrêté puis embarqué dans un véhicule de la police sur ordre de Joseph Mathias NIYONZIMA alias Kazungu. Selon les mêmes sources, il a été conduit et détenu dans l'un des cachots du SNR à Bujumbura.

28. En date du 28 mars 2018, vers 13 heures, zone Rohero au centre ville de la capitale Bujumbura, Maitre Ladislav NDAYIRAGIJE, membre du parti MSD, a été arrêté par des policiers à bord d'un véhicule de marque Toyota, type pickup double cabine immatriculé C0852 A. Selon des sources sur place, il a répondu à un appel téléphonique et arrivé au rez-de-chaussée du Building appelé « Kwa Ngoma », il a été embarqué de force par ces policiers. Selon le porte-parole de la police, Pierre NKURIKIYE, Ladislav a été arrêté avec deux autres personnes dont il n'a pas voulu révéler l'identité. Ladislav est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat tandis que les deux autres sont accusés d'être complices dans cette infraction. Ils ont été conduits et détenus au cachot du SNR.

29. Dans la matinée du 30 mars 2018, en commune urbaine de Mukaza, zone Kinindo, quartier Kibenga en Mairie de Bujumbura, la police a encerclé depuis 3 heures du matin les avenues portant les noms lundi et mardi. Elle a procédé aux fouilles des ménages et contrôle des cahiers de ménage. Selon des témoins, à la fin de cette fouille qui s'est terminée vers 7h30, des domestiques ont été arrêtés et conduits au cachot de ladite zone.

30. En date du 30 mars 2018, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Joseph NDAYITWAYEKO, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par des Imbonerakure de la colline Vugizo puis remis au prénommé Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Il a directement été conduit au cachot du poste de police de la zone Rubirizi. Le motif de l'interpellation n'a pas été révélé.

2.3.2. Des personnes enlevées et portées disparues.

1. En date du 13 mars 2018 vers 22 heures Pascal NGENDAKUMANA, militaire ex-FAB du 421^{ème} Bataillon de Karuzi, affecté à Rukoko, commune Gihanga, province Bubanza a été enlevé puis porté disparu. Selon des sources sur place, Pascal NGENADAKUMANA a été enlevé par des gens non identifiés près du bureau provincial de Ngozi lorsqu'il venait de se séparer de ses amis avec qui il venait de partager un verre au Bar Shika de Ngozi.

Il prenait la route allant vers le quartier Kinyami où il habitait avec sa famille. Depuis cette nuit, il est sans trace et son téléphone a été éteint. La police a annoncé qu'une personne a été arrêtée pour enquêtes.

2. Dans la matinée du 3 mars 2018 vers 9 heures, Jean Marie Vianney ARAKAZA, âgé de 30 ans, étudiant et agent de la société de gardiennage PSG, a été kidnappé par Joseph Mathias NIYONZIMA alias Kazungu, agent du SNR. Selon des sources sur place, il aurait répondu à un appel de son ami avant d'être arrêté juste à son arrivée près de l'entreprise BRARUDI en zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Jean Marie Vianney ARAKAZA résidait dans le quartier Mutakura (12^{ème} avenue N° 3), zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. La famille de Jean Marie Vianney ARAKAZA a fait savoir qu'elle l'a cherché dans tous les cachots de la Mairie mais en vain.

3. En date du 23 mars 2018, Alexandre NIYONZIMA, démobilisé du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, originaire de Kitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura Rurale, résidant à Muyange en zone Rubirizi, a été enlevé à la 17^{ème} avenue du quartier Bubanza en zone Kinama en commune Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura, par des hommes non identifiés qui étaient à bord d'une voiture de marque Toyota, type TI aux vitres teintées. Il était allé rendre visite à son ami qui est hospitalisé dans un CDS. Il a été conduit vers une destination inconnue.

4. Rubin NDAYIKEZA, militaire ex-FAB de grade de caporal qui travaillait au camp Muha, est porté disparu depuis le 23 mars 2018. Le véhicule qu'il conduisait a été trouvé en zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie près du quartier 10 de la zone Ngagara. Selon des sources sur place, avant d'être enlevé par des personnes non encore identifiées, il aurait répondu à un appel téléphonique.

5. En date du 28 mars 2018, dans la matinée, Janvier BIZIMANA, militaire du grade de caporal exerçant au camp Kirundo basé actuellement à Mpanda, a été enlevé de chez lui en Mairie de Bujumbura par des hommes non identifiés vers une destination inconnue.

Bref, au moins 88 personnes ont été arbitrairement arrêtées et détenues illégalement et 5 personnes ont été enlevées et portées disparues au cours du mois de mars 2018.

2.3. Du contexte social.

1.Des sources concordantes ont indiqué que depuis Janvier jusqu’au 25 mars 2018, en commune Ntega de la province Kirundo, plus de 88 personnes sont déjà mortes. Selon des sources sur place, ces personnes souffrent d’une épidémie non identifiée. Les patients souffrent de céphalées et meurent après 2 jours. L’administration n’a rien signalé et la population n’a cessé de se lamenter car aucune intervention n’a eu lieu.

2.En date du 15 mars 2018, dans un communiqué rendu public par le ministre de l’intérieur, il impose des limitations quant aux fonctionnements nocturnes des boîtes de nuit, bars et églises. « Les boîtes de nuit dont les salles ne sont pas insonorisées sont interdites », lit-on dans ce communiqué.

Ce communiqué indique aussi que les bars dancings situés dans les villes résidentielles peuvent organiser des Karaokés seulement les vendredi et samedi sans toutefois dépasser 22heures. Ces lieux ne peuvent être fréquentés par des enfants de moins de 18 ans sauf s’ils sont accompagnés de leurs parents.

Pour les églises, les veillées de prière sont soumises à l’autorisation des gouverneurs de province ou du maire de la ville. Quant aux chambres de prière non adhérentes à une église reconnue, elles sont interdites. Les contrevenants se verront taxés d’une amende allant de 100.000 à 200.000 FBU. En cas de récidive, le lieu sera définitivement fermé, conclut le ministère. Après cette mesure prise par le ministère de l’intérieur et de la formation patriotique, les artistes et les propriétaires des bars se plaignent comment ils vont trouver une autre activité génératrice de revenus car les karaokés étaient l’unique gagne-pain et que certains bars fonctionnent grâce aux recettes des karaokés.

***** ***** *****

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

3.1. Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées sont restées, au cours du mois de mars 2018 comme au cours des mois antérieurs, le lot quotidien des familles entières et cela, dans toutes les localités du pays. Le Qui plus est, ces familles sont sans espoir que la justice puisse identifier et juger les auteurs. Le phénomène des cadavres que l'on retrouve dans des cours d'eau et des brousses s'est amplifié au cours du mois. Les cas de justice populaire n'ont cessé d'augmenter.

D'une manière générale, de nombreuses personnes continuent à être tuées dans l'anonymat total des auteurs comme le montrent les cas suivants :

1. En date du 2 mars 2018, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts flottant sur les eaux de la rivière Rusizi au niveau de la transversale 2 sur la colline Murambi en commune Buganda de la province Cibitoke. Les deux corps ont été retrouvés par les pêcheurs. Selon des sources locales, les victimes étaient ligotées et avaient des traces de coups. Les corps n'ont pas été repêchés car les autorités auraient interdit de toucher tout cadavre découvert, a indiqué un habitant de cette localité.

Le chef de zone de Gasenyi a refusé de se rendre sur les lieux lorsqu'il a été averti, dit-on des sources locales. Les habitants de Murambi et Ruhagarika craignent d'attraper des maladies en consommant l'eau de cette rivière.

2. Dans la nuit du 2 au 3 mars 2018, sur la 10^{ème} transversale Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un homme non identifié ressortissant de la RDC a été tué à coups de gourdins par la population de cette localité qui l'accusait d'être parmi le groupe de voleurs de vaches, chose ayant été confirmée par la police. Ce sont des éleveurs en ronde nocturne qui l'ont arrêté avant de le tuer. L'administrateur communal appelle la population à ne pas se faire justice et à signaler à temps les suspects. Le cadavre a été vite enterré.

3. Le corps d'un jeune homme du nom de René MFURANZIMA a été retrouvé sans vie deux jours après sa disparition à la frontière burundo-rwandaise dans la zone Gatete en commune Busoni, province de Kirundo. René MFURANZIMA vivait au Rwanda depuis 2015. Il a croisé en chemin des Imbonerakure à Gatete, non loin de la frontière rwando-burundaise, apprend-on des sources locales. René MFURANZIMA était âgé à peine 20 ans.

4. En date du 8 mars 2018, sur la colline Jimbi, commune Muhanga, province Kayanza, un corps sans vie d'un homme du nom de Yadagu, de la composante sociale Twa, a été retrouvé dans une rivière qui passe dans cette localité. Yadagu s'était rendu sur la colline Ndava de la même commune pour rendre visite à ses amis. Il venait de la zone Mubuga de la commune Ngozi. Arrivé sur la colline Ndava, il s'est fait enregistrer chez le chef de colline et le chef de colline a gardé ses pièces d'identité.

Le lendemain, il est allé se promener sur la colline Nyamwera et il a été arrêté par le chef de cette colline, la prénommée Seconde, car il n'avait pas ses pièces d'identité. Yadagu lui a expliqué que c'est le chef de colline Ndava qui les a gardés après son enregistrement. Pour vérifier la véracité des dires de Yadagu, Seconde est allée avec lui chez le chef de colline Ndava. Ce dernier a confirmé les dires de Yadagu et a dit à Seconde que comme elle avait des doutes sur lui elle pouvait l'emmener au chef-lieu de la commune. Ils sont ensuite allés à la commune et il a été incarcéré. Ensuite, Seconde a demandé qu'on le libère et qu'elle le ramène sur la colline Nyamwera et qu'elle soit responsable de ce qui pourrait lui arriver. Il a été relâché tard le soir et est parti avec Seconde. Le lendemain il a été retrouvé mort sur la colline Jimbi. D'après des sources, il aurait été tué par des Imbonerakure sur ordre de Seconde. Les batwa sont allés avec le cadavre devant le bureau de l'Administrateur communal pour manifester leur mécontentement, mais Seconde et l'administrateur étaient tous absents. Ils étaient allés célébrer la fête dédiée à la femme du 8 mars. Ils sont ensuite allés enterrer le défunt.

5. En date du 9 mars 2018 vers 9 heures, un corps sans vie en état de décomposition d'un prénommé Désiré, âgé de plus de 50 ans, a été retrouvé dans sa maison sise sur la colline Kabirizi, commune et province Bubanza, par la population de cette localité. L'administration communale et la police de la sécurité publique ont été informées mais rien n'a été fait jusqu'à 15 heures de la même journée. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs et le motif de ce meurtre.

6. En date du 10 mars 2018, sur la colline Buvumo, commune Kabarore, province Kayanza, le nommé NDUWIMANA alias Murizo, militaire originaire de Gitega, affecté à la position de cette colline a été tué à coups de bâton par NZEYIMANA qui l'accusait d'être l'amant de sa femme. Cet homme et sa femme ont été détenus au cachot du commissariat de Kayanza.

7. En date du 11 mars 2018, sur la colline Gabiro – Ngoma en province Kirundo, Léonce NKURUNZIZA a été retrouvé mort et suspendu à un arbre. Les assassins n'ont pas été identifiés.

8. En date du 13 mars 2018, sur la colline Gatebe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, Sabine NSENGIYUMVA, veuve originaire de la colline Mpehe dans la même commune et province, a étranglé son nouveau-né. La femme a été arrêtée par des policiers et conduite au cachot du commissariat provincial de police à Muramvya avant d'être transférée à la prison centrale de Muramvya.

9. En date du 13 mars 2018, vers 23 heures, sur la colline Buhoro, zone Gatobo, commune Gashikanwa, province Ngozi, Léopold KAYOBERA, chef de la même colline a été tué à coups de machette. Selon des sources sur place, Léopold KAYOBERA a été tué quand il tentait de s'interposer pour empêcher une bagarre née d'un conflit conjugal. Selon les mêmes sources, CIZA et son fils quittait un bistrot de Buhoro. Arrivés à la maison, le fils de CIZA a eu une dispute avec sa femme. Le chef de colline qui n'était pas loin est intervenu et a tenté de s'interposer et de les conseiller d'arrêter le conflit. C'est ainsi que le fils de CIZA lui a asséné des coups de machette. Cet administratif a crié au secours mais les voisins sont venus tard. CIZA a alors pris fuite et son père a été arrêté pour des raisons d'enquête.

10. En date du 17 mars 2018, Simon BIZIMANA de la colline Gisoro, zone Twinkwavu, commune Cendajuru, province Cankunzo, a rendu son âme après des actes de tortures lui infligés par des agents du SNR de Cankuzo. Selon des sources sur place, il avait été arrêté en date du 14 février 2018 à Cendajuru et détenu dans un cachot isolé qui était contrôlé seulement par le SNR et le commissaire provincial de police. Selon des sources sur place, ni les OPJ, ni le procureur et ses substituts n'avaient accès à ce cachot clandestin. S.BIZIMAMA a été libéré provisoirement du cachot par le procureur en date du 14 mars 2018 sur demande de sa famille et conduit directement à l'hôpital où il a succombé 3 jours après. Selon les mêmes sources, les policiers qui le gardaient ont vidé les lieux après avoir remarqué qu'il était tombé dans le coma.

11. En date du 19 mars 2018, sur la colline Ruramba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, un corps sans vie de Médard BITARIHO a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, ce cadavre était suspendu sur la charpente de la maison de la victime. Le corps était en position à genoux et les bras ligotés derrière le dos.

12. En date du 21 mars 2018, sur la colline Gasunu, commune Giheta, province Gitega, une jeune fille non identifiée ayant un âge compris entre 12 et 15 ans a été retrouvée morte dans la rivière Ruvyironza. Le cadavre était bloqué à l'embouchure du canal qui conduit l'eau faisant fonctionner le barrage hydroélectrique de la Ruvyironza.

13. Dans la matinée du 22 mars 2018, Michel NDEREYIMANA (28 ans) a été découvert sans vie dans le quartier 9 de la zone Ngagara en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. Le porte parole de la police nationale a indiqué que Michel NDEREYIMANA a été touché par une balle perdue lors d'une intervention de la police pour intercepter un groupe de bandits qui déterraient les câbles électriques de la REGIDESO dans la nuit du 21 au 22 mars 2018. La victime venait d'être relâchée de la prison suite à la récente mesure de grâce présidentielle.

14. Dans la matinée du 23 mars 2018, Belyse NDAYIKENGURUKIYE a été découverte sans vie dans la forêt se trouvant sur la colline Muhweza en commune et province Muramvya. La victime fréquentait l'école fondamentale de Ryarusera en 4^{ème} année primaire. Selon le chef de la zone Ryarusera, Belyse a été étranglée après avoir subi probablement un viol.

15. Dans l'après - midi du 23 mars 2018, le corps sans vie d'Alexandre BATUNGWANAYO de la colline Gihanga, commune Rutovu, province Bururi a été retrouvé sur le pont de la rivière Kigira. Des sources sur place ont indiqué que les auteurs du crime n'ont pas été identifiés. Une somme inconnue d'argent ainsi qu'un téléphone portable Alexandre BATUNGWANAYO ont été volés par ses assassins. Selon la police, les enquêtes ont directement commencé.

16. En date du 29 mars 2018, le corps sans vie d'Anatole NIBARUTA, originaire de la commune Rango, province Kayanza, conducteur de taxi-vélo a été retrouvé flottant sur les eaux du Lac Tanganyika, près du bistrot appelé "Holy Beach" en zone Ngagara en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. Selon des personnes qui ont vu le corps du défunt, il était en décomposition.

17. En date du 29 mars 2018, sur la colline Karwa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Déo NUBUSA a été tué par son fils Térance BASHIRAHISHIZE à l'aide d'une houe, blessant également Monique SINDAHABAYE, une femme qui tentait d'intervenir pour sauver la victime. L'auteur a été arrêté par la police, puis conduit au cachot de la commune Gitaramuka. Des sources sur place ont indiqué que le meurtrier souffre d'un trouble mental.

Bref, au moins 18 personnes ont été tuées et 30 autres ont été blessées tout au long du mois de mars 2018 comme le montre le tableau suivant :

3.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

| Catégories d'auteurs Localité | Militaires | | Policiers | | Civiles | | Groupes armés | | Non identifiés | | Total | |
|----------------------------------|------------|----------|-----------|----------|----------|-----------|---------------|----------|----------------|----------|-----------|-----------|
| | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B |
| Bubanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Bujumbura Mairie | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 3 |
| Bujumbura Rurale | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bururi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Cankuzo | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Cibitoke | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 3 | 2 |
| Gitega | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Karuzi | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |
| Kayanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 7 |
| Kirundo | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 4 |
| Makamba | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Muramvya | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Muyinga | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Mwaro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 4 |
| Ngozi | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Rumonge | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rutana | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Ruyigi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Total | 0 | 0 | 2 | 1 | 7 | 26 | 0 | 0 | 9 | 3 | 18 | 30 |

4. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Durant tout le mois de mars 2018, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont pas diminué par rapport aux mois précédents. Les Imbonerakure sont pointés du doigt par la population comme étant les auteurs de nombreuses barbaries à son égard. Cela est d'autant vrai que bon nombre de personnes sont malmenées pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD, pour n'avoir pas donné des contributions forcées, ou sont victimes d'extorsion de vols de biens ou d'argent, purement et simplement pour le fait d'être membres des partis politiques d'opposition.

Quant aux actes de tortures, ils se commettent surtout dans des cachots clandestins et au SNR et cela, presque quotidiennement.

Voici quelques cas emblématiques de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants :

1. En date du 2 mars 2018, sur la colline, zone et commune Gitaramuka en province Karusi, un enseignant prénommé Pascal, originaire de la colline Kigozi de la même zone, a été tabassé par le chef de zone Nyaruhinda du prénom de Clément. Selon des sources sur place, Pascal a été accusé d'avoir dit que les fonctionnaires devraient s'aligner à part pour la réception de l'engrais chimique au chef-lieu de la commune. Il l'a tabassé en lui disant que les fonctionnaires ne votent pas favorablement pour le parti au pouvoir et qu'il faut les corriger.

2. En date du 2 mars 2018, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, un prénommé Simon a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. En effet, alors qu'il rentrait chez lui, il a été tabassé par 3 Imbonerakure qui sont Claude NDUWIMANA alias Ziryezose, Jean Marie ITANGISHAKA et un prénommé Ezéchiel. Selon des sources sur place, il a été accusé de n'avoir pas sur lui son récépissé pour l'enrôlement au référendum constitutionnel. Des Imbonerakure souvent en tenue policière la nuit ont instauré un couvre-feu sur les différentes collines de la commune Butaganzwa et aucune personne ne peut circuler après 18 heures sans récépissé. Dans cette même commune, des actes d'intimidation à l'endroit de la population s'observent. Même les audiences auprès des administratifs sont conditionnées par la présentation de ces récépissés.

3. En date du 2 mars 2018, sur la colline Kabuye, commune Rango, province Kayanza, Simon NDAYIZEYE, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été battu par des Imbonerakure dont Emmanuel MUNIHO, NGARUKO et le prénommé Philibert. Ces Imbonerakure sont venus chez lui et lui ont demandé le récépissé pour l'enrôlement au référendum constitutionnel. Il leur a présenté le récépissé mais, cela n'a pas empêché qu'il soit tabassé. En plus de ce récépissé, ils l'ont exigé d'adhérer au parti CNDD-FDD, ce qu'il a refusé. Précisons que, dans cette commune, 8 Imbonerakure font toujours des rafles dans les ménages pour demander aux gens soupçonnés d'être des opposants «Abakeba» les récépissés pour l'enrôlement au référendum constitutionnel de mai 2018.

4. En date du 4 mars 2018 vers 23 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Emmanuel NIZIGIYIMANA, membre du conseil collinaire de Buhiga, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure de cette localité. Il a été tabassé par deux d'entre eux dont un prénommé Jean Marie quand ils étaient en patrouille. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir refusé l'ordre qu'ils lui donnaient de s'arrêter. Emmanuel NIZIGIYIMANA a porté plainte auprès de l'OPJ de Buhiga prénommé Léonidas mais aucun de ces Imbonerakure n'a été inquiété.

5. En date du 5 mars 2018 vers 19 heures, sur la colline Nyabisaka, zone et commune Ndava en province Mwaro, un groupe de 8 bandits connus dans la localité dont quatre Imbonerakure Innocent, Bernard, Juvénal et Désiré de la même colline, se sont introduits dans un cabaret et ont battu deux clients Léonard, ex-PMPA et Ezéchiel, tous de la colline Mpanuka de la même zone et commune. Ces malfaiteurs leur ont demandé de dire où ils trouvent de l'argent pour boire seuls. Selon des sources sur place, ils ont volé deux téléphones portables et une somme de 27.000 FBU. Ces Imbonerakure font partie d'un groupe de bandits qui sèment la terreur dans la localité et ne sont pas inquiétés.

6. En date du 6 mars 2018, vers 19 heures, à Myugaro, commune et province Bururi, un Imbonerakure prénommé Eric alias Kiduduye a tabassé un juge prénommé Eric. Selon des sources sur place, ce nouveau juge au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bururi venait du sport et faisait des exercices de musculation. Cet Imbonerakure en patrouille l'a alors malmené, l'accusant d'être parmi ceux qui sont contre le référendum. Ce juge a été sauvé par le président du TGI Bururi qu'il a appelé au téléphone. Selon les mêmes sources, Kiduduye a été arrêté et conduit à la prison de Bururi.

7. En date du 6 mars 2018, un certain Gédéon (38 ans), membre du parti au pouvoir CNDD-FDD et commerçant, habitant la septième transversale Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, a été tabassé par des Imbonerakure de cette localité conduits par Joseph MUYARIYE. Selon nos sources, Gédéon a été accusé d'avoir fait la propagande contre le référendum pour le changement de la constitution. Pour s'en sortir, il a dû donner une somme de 3.000.000 FBU. Selon les mêmes sources, Gédéon est le neveu de Gabriel NTISEZERANA, ex vice-président de la République et ex-Président du Sénat burundais.

8. En date du 8 mars 2018, Jean Marie NDAYIZEYE, policier du commissariat communal de Mabanda en province Makamba, a été tabassé par deux Imbonerakure dont un prénommé Hamisi. Selon des sources sur place, ce policier a été battu dans l'entrepôt de l'OBR au chef-lieu de la commune Mabanda au moment où il venait de saisir des marchandises fraudées d'un commerçant connu sous le nom de Badayi. Ce dernier se serait servi de ces jeunes du parti au pouvoir pour en finir avec cet agent de police. La police s'est directement saisie de l'affaire en livrant un mandat d'arrêt.

9. En date du 8 mars 2018, en commune Busoni, province Kirundo, Elias BARAKAMFITIYE responsable du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA sur la colline Mukerwa et Jean Népomucène BIMENYIMANA, membre de ce parti ont été tabassés par des Imbonerakure de la même commune Busoni. Des sources sur place ont indiqué que 4 Imbonerakure dirigés par un certain Mbirinde ont fait irruption dans le ménage d'Elias BARAKAMFITIYE et l'ont accusé de tenir une réunion visant à sensibiliser de voter contre le prochain référendum constitutionnel. Selon les mêmes sources, les deux militants du FNL ont, au même moment, été conduits dans un cimetière de Mukerwa où ils ont été tabassés par ces Imbonerakure et dépourvus de leurs biens. Elias BARAKAMFITIYE était dans un état critique quand ces Imbonerakure sont partis. Les dirigeants de la colline lui ont refusé d'aller se faire soigner, ont ajouté les mêmes sources.

10. En date du 9 mars 2018, sur la colline Karinzi, commune Gahombo, province Kayanza, le nommé NDUWIMANA a été tabassé par deux Imbonerakure, Innocent et Désiré. Ils l'accusaient de refuser de leur acheter de la bière. Selon des sources sur place, il a été mis à tabac parce qu'il n'est pas membre du parti CNDD-FDD. Il a été hospitalisé à l'hôpital de Gahombo.

11. En date du 12 mars 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, un enseignant prénommé Bosco a été tabassé par un Imbonerakure prénommé Ismaël. Ce dernier l'a accusé d'avoir dit ceci «Iyi Reta yarambiye abantu ntibazobona irabavuyeko», c'est – à – dire que les gens se sont lassés de ce Gouvernement et souhaitent un autre à sa place.

12. En date du 13 mars 2018, sur la colline Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, Samuel BIZIMANA (22 ans), membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par trois Imbonerakure dirigés par un prénommé Jacques dans un bistrot où est servi le vin de banane. Selon des sources, il aurait dit que certains officiers ressortissants de la province Cibitoke ne soutiennent pas le "OUI" au prochain référendum.

13. En date du 15 mars 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, deux vendeurs de chèvres respectivement prénommés Sylvestre et Richard ont été tabassés par des Imbonerakure sans aucun motif. De plus, ils leur ont exigé une somme de 30.000 FBU qu'ils ont donné sans quittance en échange.

14. En date du 15 mars 2018 vers 16 heures, au marché de Rusengo en commune et province Ruyigi, un groupe des Imbonerakure dirigés par le directeur du Lycée Communal de Rusengo, Berchmas CIZA et un certain Limoja ont volé une somme de 95.000 FBU à une vieille dame de plus de 60 ans dénommée Marcelline KINYABWOYA, originaire de la commune Mishiha en province Cankuzo. Ce groupe a exigé à cette dame de leur donner de l'argent car on la prenait pour une personne étrangère dans la zone. Craignant d'être démasqués, ils l'ont isolée dans un autre coin de la route et ont commencé à la tabasser jusqu'à la faire tomber par terre. Ils se sont partagés cet argent mais l'un de ces Imbonerakure n'était pas d'accord. Il a aidé cette vieille femme à porter plainte la même soirée auprès du chef de zone Rusengo. Pour calmer la situation, le chef de zone a emprisonné cette vieille mais le lendemain, cette autorité administrative s'est saisie de l'affaire. Ils ont fini par reconnaître cette agression physique et le Directeur a remis immédiatement la somme volée. Marcelline a poursuivi l'affaire auprès du parquet de Ruyigi.

15. En date du 16 mars 2018 vers 23 heures, des policiers en tenue civile se sont introduits dans un bistrot communément appelé « Chez Nihorimbere » sis près du CDS Musalac en zone urbaine Musaga, commune Muha, Bujumbura Marie, et ont tabassé un prénommé Sudi. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir fréquenté le bistrot aux heures tardives. Il avait été menacé d'adhérer au groupe d'Imbonerakure de Musaga dirigés par un certain Lewis, un député élu dans la circonscription de la Mairie de Bujumbura et ancien rabatteur de la même zone.

16. En date du 19 mars 2018, sur le marché de Nyabikere en zone et commune Nyabikere en province Karuzi, le prénommé Janvier originaire de la colline Butamenwa, zone Rugwiza de la même commune a été tabassé à l'aide des tiges de fer à béton par deux Imbonerakure, dont le prénommé Bienvenu et le surnommé Rujane. Ils l'accusaient d'avoir uriné derrière le marché. Selon des sources sur place, ces deux Imbonerakure, l'ont également accusé d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD, qu'il doit donc être corrigé comme les autres opposants. Après la torture, ils l'ont conduit au cachot de la commune Nyabikere.

17. En date du 20 mars 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, Joséphine NTAHOMBAYE, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassée par un Imboberakure prénommé Obède. Il l'accusait d'avoir aidé une personne à s'enfuir alors qu'elle était en train de se bagarrer. La porte de sa maison a même été défoncée car Obède pensait que cette personne était cachée à l'intérieur.

18. En date du 20 mars 2018, en commune Busoni en province Kirundo, deux membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants leur infligés par des Imbonerakure dont NSENGIYUMVA Abraham alias Nahaman et le chef de colline Mukerwa, Léopold BIZIRAGAKUBA. Les victimes sont : Jean Népomucène BIMENYIMANA et Elias BARAKAMFITIYE. Selon des sources sur place, la maison de Jean Népomucène BIMENYIMANA a été détruite et ses cultures de manioc et de colocase d'Elias BARAKAMFITIYE ont été déracinées. Les deux victimes seraient accusées d'avoir dénoncé les bavures commises par le chef de colline et l'un des Imbonerakure qui sèment la panique dans la commune Busoni. Selon les mêmes sources, NSENGIYUMVA Abraham avait été libéré après la peine lui infligée pour avoir tué une femme de la colline Mwenya du nom de KAMPENDA Claire en 2002 et d'autres actes de terrorisme.

Bref, au moins 33 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants durant le mois de mars 2018.

5. DES CAS DE VIOL

Malgré la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre, les cas de viol continuent d'être enregistrés ici et là dans le pays. Cela est du en partie à la non application stricte de la loi et à la corruption qui gangrène notre pays et qui engendre des cas de règlement à l'amiable souvent orchestré par les autorités administratives à la base.

Voici quelques cas d'illustration:

1. En date du 4 mars 2018 vers 15 heures, un homme nommé NTAGUMUKA, âgé de plus de 65 ans, de la colline Nyamurenge, commune Rusaka, province Mwaro, s'est rendu sur la colline Bisha, zone Makamba, de la même commune chez une veuve appelée Espérance NTAHONKIRIYE et a profité de l'absence de cette dernière pour violer sa petite fille L.I, âgée de 13 ans. Selon la victime, ce malfaiteur lui a promis un billet de 5.000 FBU une fois le secret gardé. Selon des sources sur place, la mère a été corrompue par le malfaiteur et ce dernier lui a promis une somme de 30.000 FBU pour ne pas porter plainte.

2. En date 10 mars 2018, J.A. K., âgée de 17 ans de l'école des métiers de Gisanze, commune Gashoho, province Muyinga, a été violée par son enseignant Evrard NININHAZWE. Selon les sources sur place, les examens médicaux ont confirmé le viol et le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de police à Gashoho.

3. En date du 29 mars 2018, sur la colline Rusunu, zone et commune Musongati, province Rutana, une jeune fille de 12 ans prénommée F. a été violée par un prénommé Méthode. Ce dernier a été arrêté et conduit au cachot de Musongati. La victime quant à elle, a été conduite au CDS de la localité.

***** ***** *****

6. DE LA SITUATION CARCERALE

Les retombés de la mesure de grâce présidentielle annoncée le 31 décembre 2017 se font remarquer chaque mois.

En effet, en date du 16 mars 2018, sept cent quarante (740) prisonniers de la prison centrale de Mpimba ont été libérés. Selon la ministre de la justice, les infractions graciées sont : le vol des biens publics, des faits de corruption, de l'atteinte à la sécurité publique et la participation à des « mouvement d'insurrection » du printemps 2015. Parmi les prisonniers libérés figurent 200 femmes avec leurs enfants au nombre de 103. La prison centrale de Mpimba héberge toujours plus de 3000 personnes pour une capacité d'accueil de 800 personnes. Ce qui entraîne de très mauvaises conditions de vie.

Précisons que 519 détenus avaient été libérés, en date du 16 février 2018, de la prison de Ngozi et cela, en application de la même grâce présidentielle. Nous espérons que les conditions carcérales pourront s'améliorer si, dans toutes les prisons, la mesure est mise en application, toutefois à la seule condition que les places libérées ne l'auraient pas été dans l'intention et la perspective de les réserver aux prisonniers politiques des prochaines échéances électorales- comme la population ne cesse d'en exprimer la crainte.

7. CONCLUSION.

Le présent rapport vient de mettre en évidence que les violations des droits de l'Homme sont une triste réalité au Burundi et continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays chaque jour.

Des cas d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, des personnes enlevées puis portées disparues, des cas d'assassinats et de torture sont monnaie courante dans notre pays et cela se fait sous le silence complice des autorités administratives de ce pays. Le phénomène de corps sans vie continue à être signalé dans divers coins du pays et les malfaiteurs ne cessent de raffiner leurs stratégies dans le but de brouiller les enquêtes.

Les principaux présumés auteurs pointés du doigt par la population sont les agents du SNR, les policiers et les Imbonerakure qui agissent avec ou sans le concours de certains administratifs. Des actes d'intimidations et des bavures de toutes natures sont commis par les Imbonerakure sans la moindre intervention de la police car ils se sont substitués aux forces de sécurité dans plusieurs localités du pays.

Le règlement de compte et la justice populaire sont une conséquence de l'impunité encouragée et orchestrée par l'administration à la base. Pour cela, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir à la justice.

Eu égard à toutes ces violations des droits humains qui se commettent de jour comme de nuit sous le silence complice des autorités habilités, l'APRODH lance un cri d'alarme à tous les décideurs dans ce pays d'encadrer et de punir tout Imbonerakure ou tout administratif qui se rendra coupable de telle ou telle autre bavure. Les prochaines échéances politiques ne doivent en aucun cas constituer des occasions d'atteinte à la liberté de pensée et d'opinion et de persécution des concitoyens. Au Burundi, l'opposant politique ainsi que l'homme aux idées politiques divergentes doit bénéficier d'une protection égale par la loi

Nous recommandons également d'arrêter les contributions forcées collectées par des Imbonerakure ou les administratifs car elles ne sont pas de nature à servir les intérêts de la population dans notre pays. Les contributions pour les élections de 2020 au Burundi constituent aussi un problème du moment que leur collecte est désordonnée et que l'on ne sait ni quand elles s'arrêteront, ni la taille du montant visé.

L'autorité administrative doit à tout moment descendre auprès des gouvernés pour scruter les plaintes par lesquelles ils traduisent leur malaise, au lieu de se limiter au seul discours démagogique et électoraliste qui n'apporte aucune solution aux nombreux problèmes de la population.

FIN *** FIN ***** FIN**